

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DE L'ACHIGAN
TENUE LE 7 AOÛT 2010 AU CAMP BRUCHESI.**

L'assemblée débute à 10h15.

1. Mot de bienvenue

- Mot de bienvenue par Mme Joanne Gauthier, présidente de l'APLA.
- Présentation des directeurs par Joanne Gauthier.

2. Lecture de l'avis de convocation par Mme Joanne Gauthier

3. Adoption de l'ordre du jour

Les ajouts suivants sont demandés à l'ordre du jour : Camp Bruchési, pollution par la glaise, descentes de bateaux. L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Richard Lemay et secondée par Mme Denise Valois. Il est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 août 2009

L'adoption du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale du 8 août 2009 est proposée par M. Roger Favreau et secondée par M. Hector Legault. Il est adopté à l'unanimité

5. Adoption du bilan financier se terminant le 31 décembre 2009

M. Sylvain Allaire présente les états financiers pour la période se terminant 31 décembre 2009. L'adoption des états financiers est proposée par Mme Lyndsay Cheeseman et secondée par M. Mario Gauthier. Il est adopté à l'unanimité.

La nomination de M. Yves Gingras en tant que vérificateur financier pour l'année 2010 est proposée par Mme Jocelyne Vallée et secondée par J. Jacques Cantin.

6. Mot de la présidente, Mme Joanne Gauthier

Mme Gauthier mentionne les points suivants :

- Un des dossiers les plus importants sur lesquels l'APLA travaille présentement est celui du Camp Bruchési. La position de l'APLA est de s'assurer que le statut du camp demeure le même.
- Le problème des vagues provoquées par le passage de gros bateaux est toujours problématique. Il faudrait que les règlements soient mieux respectés.
- APLA a obtenu une subvention dans le cadre du Fonds du Pacte Rural. Cette subvention a permis l'embauche d'une biologiste et technicienne en horticulture et de 2 étudiants. Ainsi, des visites aux résidences ont été faites ainsi qu'une présence accrue à la descente de bateaux pour sensibiliser les résidents et visiteurs à l'importance de protéger notre lac. Les visites aux résidences ont permis de rencontrer près de 49% des gens (environ 430 résidences sur 880). Une des étudiantes embauchées, Mme Naoëmi Roy fera une présentation un peu plus tard.
- Les nouveaux élus municipaux doivent maintenant passer de la parole aux actes, mettre en place de nouveaux règlements et faire en sorte que les règlements déjà en place soient respectés.

7. Rapport du Conseil d'Administration

Hélène Savignac : Comités fosses septiques/ bandes riveraines / journée verte :

- La journée verte s'est tenue le 29 mai conjointement avec la municipalité. Les demandes pour les plantes ne sont pas très élevées malgré les prix plus que compétitifs. Il faudra peut-être revoir le concept. L'option d'envoyer un courriel aux résidents et de mettre l'invitation et un bon de commande sur le site de l'APLA sera envisagée.
- Programme Éco-Action : Une demande de subvention au programme gouvernemental Éco-Action pourrait être envisagée. Ce programme offre un soutien financier à des groupes communautaires pour des projets sur l'environnement dont entre autres la revitalisation des rives. Ainsi nous pourrions obtenir une subvention pour l'achat des plants.
- Fosses septiques : Le bilan des inspections depuis mai 2007 au 31 juillet 2010 donnent les résultats suivants : 693 inspections sur 966 ont été faites. Sur les 693, 11 étaient non conformes. Les inspections entre le 10 mai et le 31 juillet 2010 donnent les résultats suivants : il reste 293 inspections à faire, 36 ont été faites et de ce nombre 10 étaient non conforme et 2 ont été réglées.

Georges Raymond : Comité goéland :

- Le but du comité des goélands est de garder le lac propre en effarouchant les goélands du territoire. Aujourd'hui en 2010, la réussite est de 99%. Dorénavant il n'est plus nécessaire d'avoir autant de plateformes que par les années passées, une seule est installée. Une décision devra être prise pour déterminer quoi faire avec les plateformes qui ne sont pas utilisées. Étant donné qu'il faut payer des frais pour l'entreposage présentement, il faudra donc décider si on doit les vendre, les conserver au cas où les goélands reviendraient tout en payant des frais d'entreposage ou trouver un résident qui serait prêt à les entreposer gratuitement.
- Nous continuons à participer au comité de vigilance de Sainte-Sophie et Waste Management. Nous avons un permis d'abattage de 35 goélands par semaine d'avril à octobre et de 21 entre novembre et décembre.
- Une affiche en coroplast a été installée sur la plateforme principale avec l'inscription « Merci aux membres de l'ALA. Gardons notre lac en santé ». Cette mention permet de rejoindre tant les résidents que les touristes.

Maryse Laliberté : Comité analyses d'eau :

Maryse présente les résultats des analyses d'eau faites par la municipalité grâce au programme du Ministère de l'environnement et du développement durable.

- Une lecture de transparence a été faite à 3 endroits à toutes les 2 semaines et un échantillonnage de l'eau a été faite à 2 endroits. Les résultats seront bientôt disponibles sur le site internet de l'APLA.
- En résumé :
 - Les résultats d'analyses des coliformes fécaux démontrent un problème de salubrité dans la rivière Pashby.
 - Les résultats d'analyses du phosphore, de chlorophylle et de transparence démontrent un début de vieillissement du lac. Il faut donc en prendre acte et éviter de poser des gestes qui auraient pour effet d'accélérer le vieillissement.

Joanne Gauthier : Comité de la gestion de l'accès et l'utilisation du lac :

Le comité de gestion de l'accès et de l'utilisation du lac avait été créé en 2006 suite à une résolution de l'assemblée générale.

- Les recommandations de l'APLA à la municipalité en 2007 étaient les suivantes :
 - Gérer l'accès au lac ; émission de vignettes ; lavage de bateaux ; sécurité nautique; quais; débarcadères privés; stationnement; vitesse aux débarcadères et sur l'eau, bruit ; tournoi de pêche.
- Ce qui a été fait par la municipalité depuis 2008 :
 - Nouvelle tarification pour les embarcations ; embauche d'un responsable à la supervision des employés à la descente des bateaux ; registre des entrées/sorties ; code d'éthique envoyé avec le compte de taxes ; réglementation sur la vitesse ; un seul tournoi de pêche par année.
- Ce qu'il reste à faire :
 - Campagne de sensibilisation : envoi d'une lettre aux détenteurs de vignettes pour les informer des nouvelles mesures ; vignettes différentes pour l'utilisation d'un débarcadère privé ou du débarcadère municipal ; augmentation du nombre de patrouilles nautiques ; amélioration de la réglementation sur les quais, débarcadères privés etc.
- Achalandage sur le lac :
 - **64% sont des bateaux**
 - **13% des pontons**
 - **11 % des moto marines**
 - **5% des chaloupes**
 - **7% autres embarcations**

De ce nombre, 86% des utilisateurs sont des propriétaires : 12% des locataires et 2% des non-résidents.

Les patrouilles nautiques pour l'été 2010 auront lieu aux dates suivantes :

- 19 et 20 juin ; 1^{er} et 2-5-19-20 et 28 juillet **pour un total de 21 h ¼.**
- Les demandes de l'APLA en 2010-2011 :
 - Nouvelle réglementation sur l'accès au lac basé sur la protection de la qualité de l'eau pour éviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.
 - Lavage obligatoire des toutes les embarcations peu importe la catégorie.
 - Vignettes obligatoires attestant que le propriétaire détient un certificat de lavage ou un d'usager. Les certificats étant remis aux contribuables dont l'embarcation ne quitte pas le territoire de la municipalité.
 - Embauche de 2 personnes à temps plein pour patrouiller le lac en sus de la patrouille de la SQ. Ces personnes auraient le pouvoir d'émettre des contraventions.
 - Recensement des débarcadères privés et nouvelle réglementation. Aviser les propriétaires de ces débarcadères des nouvelles mesures (utiliser à des fins personnelles et éviter l'accès au public)
 - Recensement des quais et du nombre d'embarcations correspondant au nombre de propriétaires et renforcement de la réglementation sur la location des quais.
 - Revoir l'article 13.1.1.6 du règlement de zonage 863-01 sur les dimensions maximale des quais.
 - Abolition du tournoi de pêche au lac.

Sylvain Allaire : Comité membership :

Le comité Membership a été formé dans le but d'augmenter le nombre de membres à l'association. Voici un résumé des actions qui ont été entreprises pour augmenter le membership:

- Entre août et octobre 2009, 3 membres du CA et des bénévoles ont fait plus de 500 appels aux riverains/non riverains pour les inciter à devenir membres. Sur 112 promesses d'adhésion ou de renouvellement seulement 33 ont respectés leur engagement et ont fait parvenir leur paiement ce qui correspond à peine 29%.
- 2 envois postaux ont été faits.
- Suite au porte à porte fait depuis le début de 2010, sur environ 550 visites, nous n'avons obtenu que 4 nouvelles adhésions.

Ainsi, malgré les efforts fournis le nombre de membres n'a pas augmenté de façon significative.

À l'avenir, pour éviter les frais postaux les prochaines sollicitations se feront par courriels et les paiements devront être faits sur réception plutôt qu'à l'assemblée annuelle.

Une demande est faite aux membres actuels d'essayer de recruter 5 nouveaux membres en les sensibilisant à l'importance d'être membre de l'APLA. Voici quelques points qui peuvent aider au recrutement :

A quoi sert d'APLA :

- Défendre les résidents auprès de la municipalité (+ de membres = + d'impact)
- Préserver la qualité de l'eau du lac et des bassins versants
- Renseigner les résidents sur les pratiques environnementales.
- Assurer l'inspection des fosses septiques.
- Analyser l'eau du lac et en informer les résidents des résultats.
- S'assurer que les décisions des élus tiennent compte de la nécessité de protéger le lac.
- Adhérer à l'APLA encourage les membres, bénévoles et directeurs et les incite à continuer leur travail, leur donne plus de pouvoir de représentation et démontre un intérêt à préserver la qualité du lac.
- Le site internet de l'APLA (www.aplaweb.ca) diffuse les informations sur les activités de l'association. De la documentation tels que le formulaire d'adhésion, rapports, analyses d'eau, code d'éthique et autres sont disponibles sur le site. Il est également possible de poser des questions par courriel.

Nous profitons de l'occasion pour adresser des remerciements particuliers à tous nos donateurs.

Marc Boyer : site internet (présentation par Joanne Gauthier au nom de Marc Boyer)

Suite à la discussion, il est résolu de le modifier de façon à le rendre plus fonctionnel et plus interactif. Différents dossiers, rapports, analyses et articles intéressants y seront insérés et une mise à jour régulière sera effectuée.

8. Présentation de M. Karl Goupil, arboriculteur

La présentation de M. Goupil consiste à conscientiser les résidents sur l'importance de la végétation dans la vie de tous les jours. Les arbres et plantes ne doivent pas seulement être vu sur un plan esthétique, chaque plante a un rôle à jouer dans la nature. Avant de planter, il faut entre autres tenir compte de la topographie du terrain, il faut planter la bonne plante au bon endroit.

9. Mot du Maire M. Bruno Laroche

- M. Laroche mentionne qu'il travaille de près avec l'APLA dans le but de régler les problèmes que rencontrent les citoyens.
- Le conseil municipal est très actif et entend prendre des actions sur plusieurs dossiers dont :
 - La plateforme Mathers. Une résolution est passé le 2 août et les aviseurs légaux de la municipalité ont maintenant le dossier en main. Ce problème dure depuis trop longtemps, il faut trouver une solution permanente.
 - La possibilité d'émettre des vignettes différentes pour les résidents et les non-résidents sera étudiée.
 - Les problèmes causés par des débarcadères privés.
 - Étudier la possibilité de remettre aux résidents et visiteurs une carte du lac pour indiquer les endroits où les activités nautiques sont permises
 - Mettre en place un code d'éthique sur le bruit causé par les gros bateaux en se basant sur ce qui se fait dans d'autres municipalités.
 - Étudier la pertinence d'acheter un bateau pour surveiller le lac en permanence.
 - Possibilité d'utiliser le stationnement à la plage qui a été acheté en 1998 mais n'a jamais été utilisé

La municipalité a bien l'intention de continuer à collaborer avec l'APLA pour régler tous ces dossiers

10. Élection des directeurs

- Le renouvellement du mandat des directeurs est proposé par Mme Valois et secondé par Mme Alexandre.

11. Période de questions

Q : Que se passe-t-il dans le dossier du Camp Bruchési ?

R : Les propriétaires actuels se disent incapables financièrement de continuer à opérer le camp et ont soulevé la possibilité de le vendre. La position de la municipalité et de L'APLA est de conserver la vocation actuelle du camp et elle travaille en ce sens.

Q : Qu'arrive-t-il lorsque des fosses septiques sont considérées non conformes, est-ce qu'il y a un suivi ?

R : Il faut mentionner que dans environ 50% des cas ce sont des infractions mineures, par exemple un couvercle brisé. Pour l'autre 50% souvent le système au complet doit être changé. Des contraventions sont émises à tous les contrevenants et un suivi se fait de façon périodique.

Q : En plus des fosses septiques, est-ce que les puisards sont aussi inspectés ?

R : Un inventaire des puisards a été fait et peu importe les installations elles sont toutes inspectées. Les résultats des inspections seront sur le site à www.aplaweb.ca

Q : Concernant les analyse de l'eau, qui détermine à quel endroit ses analyses doivent être prises ?

R : Les endroits précis sont fixés par le ministère en fonction de certains critères très précis et ne peuvent donc être modifiés

Q : Y a-t-il un règlement concernant les dimensions des bateaux ?

R : Les règlements sur l'eau relèvent du fédéral, la municipalité ne peut rien faire.

Q : Existe un règlement concernant la distance permise pour l'ancrage des embarcations ?

R : Ne sait pas, c'est un point à vérifier.

12. Levée de l'assemblée à 12 h 50